

Annonces classées

FÉDÉRATION RÉGIONALE DES ACTEURS EN PROMOTION DE LA SANTÉ DE LA RÉGION CENTRE (FRAPS CENTRE)
 Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
 Siège social : Hôtel Dieu, 34, rue du Dr-Hannoury, Chartres (28000)
 Inscrire à la préfecture d'Eure-et-Loire le 29 mai 2005
 sous le numéro 200600205
 SIREN 492.823.330

ASSOCIATION « COMITÉ D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ EN Eure-et-Loire - CSEI »
 Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
 Siège social : Hôtel Dieu, 34, rue du Dr-Hannoury, Chartres (28000)
 Inscrire à la préfecture d'Eure-et-Loire sous le numéro W281000368
 SIREN 389.728.395

AVIS DE PROJET DE FUSION

Dans le cadre du projet de fusion-absorption par la FÉDÉRATION RÉGIONALE DES ACTEURS EN PROMOTION DE LA SANTÉ DE LA SANTÉ DE LA RÉGION CENTRE (FRAPS CENTRE) de l'ASSOCIATION « COMITÉ D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ EN Eure-et-Loire - CSEI », les deux structures ont préparé un projet d'acte de fusion arrêté par le conseil d'administration de l'association le 14 octobre 2019 et de l'assemblée le 15 octobre 2019.

Aux termes de cet acte et sous réserve de l'approbation définitive de l'opération par les assemblées générales extraordinaires du 18 décembre 2019 pour l'absorbante et du 17 décembre 2019 pour l'absorbée, l'ASSOCIATION « COMITÉ D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ EN Eure-et-Loire - CSEI » appuie à la FÉDÉRATION RÉGIONALE DES ACTEURS EN PROMOTION DE LA SANTÉ DE LA RÉGION CENTRE (FRAPS CENTRE) à l'université de son patrimoine avec effet fiscal et comptable au 1^{er} janvier 2020.

Les caractéristiques du projet de fusion sont les suivantes, les apports étant effectués sur la base de leur valeur nette comptable provisoire au 31 décembre 2018 (lesdites valeurs devant être définitivement arrêtées sur la base des comptes à établir au 31 décembre 2019) :

- Actif transmis : 454.714,83 €
- Actif transmis : 372.468,88 €
- Passif pris en charge : 82.245,95 €

En contrepartie de l'apport effectué par l'association absorbée, l'association absorbante s'engage à :

- Affecter l'ensemble des biens et droits apportés exclusivement à la réalisation de son objet statuaire.
- Conserver aux biens mobiliers apportés, la destination et l'usage qu'ils ont ou ont eu de l'association absorbée.
- Assurer la continuité de l'objet de l'association absorbée, et le cas échéant avoir modifié en conséquence son propre objet statuaire.
- Admettre, comme membres individuels, sauf manifestation de volonté contraire de leur part, l'ensemble des membres de l'association absorbée. Ces membres jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges que les membres de l'association absorbante au jour de l'opération et seront purement et simplement assimilés à ces derniers, en leurs droits et devoirs.

Le projet du traité de fusion et les annexes y attachées sont déposés au siège de l'association absorbante et de l'association absorbée.

Pour avis,

71177

ASSOCIATION « COMITÉ D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ EN Eure-et-Loire - CSEI »

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
 Ayant son siège social à Chartres (28000),
 Hôtel Dieu, 34, rue du Dr-Hannoury
 Inscrire à la préfecture d'Eure-et-Loire sous le numéro W281000368
 SIREN 389.728.395

APPUJUS SANTÉ 28
 Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
 Ayant son siège social à Chartres (28000), 59, rue de Reventy
 Inscrire à la préfecture d'Eure-et-Loire sous le numéro W281009406
 SIREN 851.201.129

AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Dans le cadre du projet de traité d'apport partiel d'actif par l'ASSOCIATION « COMITÉ D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ EN Eure-et-Loire - CSEI » au profit de l'association APPUIUS SANTÉ 28, arrêté par le conseil d'administration de l'association apporteuse le 15 octobre 2019 et de l'association bénéficiaire le 14 octobre 2019, l'ASSOCIATION « COMITÉ D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ EN Eure-et-Loire - CSEI », tenait apport à l'association APPUIUS SANTÉ 28 de sa branche complète d'activité « Réseau Addictions 28 ».

Les caractéristiques de l'apport partiel d'actif sont les suivantes :

- Apports évalués à titre provisoire à la valeur nette comptable sur la base des comptes au 31 décembre 2018 (les valeurs définitives devant être arrêtées sur la base des comptes au 31 décembre 2019).
- Actif transmis : 144.676,00 €
- Passif transmis : 144.676,00 €
- Actif net provisoire transmis : 0 €
- Apport partiel d'actif à effet du 1^{er} janvier 2020.

En contrepartie de l'apport effectué par l'association apporteuse à l'association bénéficiaire, cette dernière s'engage à :

- Poursuivre l'activité « Réseau Addictions 28 » de l'association apporteuse, conformément aux stipulations de l'article 2 du traité.
- Assurer la continuité de l'objet et de l'activité de la branche autonome apportée dans le respect de la législation et des règlements.
- Affecter l'ensemble des biens et droits apportés exclusivement à la réalisation de son objet statuaire et notamment à la poursuite des contrats ou conventions transmis dans le cadre de l'apport partiel d'actif.
- Conserver aux biens mobiliers apportés la destination et l'usage qu'ils avaient au sein de l'association apporteuse.

Le traité d'apport partiel d'actif et les annexes y attachées sont déposés au siège de chaque association.

Pour avis,       

COMMUNE DE BARMANVILLE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MAÎTRE D'OUVRAGE : CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIRE
 PROJET DE CRÉATION D'UN GIRATOIRE SUR LA RD 2020
 ET RETIABLISSEMENT DE LA RD 9-7

La préfète d'Eure-et-Loire communique :

Une enquête publique unique, prescrite par arrêté préfectoral aura lieu durant 25 jours du mardi 3 décembre 2019, à 14 heures, au vendredi 27 décembre 2019, à 18 heures, sur la demande présentée par le CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIRE :

- préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) ;
- sur la demande d'autorisation environnementale unique (« loi sur l'eau » et « observe d'opposition ou titre de l'évaluation des incidences Natura 2000 ») ;
- préalable au classement/déclasserment des voiries départementales concernées par le projet.

Le dossier sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Barmanville, aux jours et heures d'ouverture du service. Le public pourra y formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet.

Toute correspondance devra être adressée en mairie de Barmanville par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur.

Le public pourra également transmettre des observations et propositions d'adresses électronique suivante :

pref-enquete-publique@eure-et-loire.gouv.fr

Ces observations et propositions seront insérées sur le site internet de la préfecture, de façon anonyme.

Le dossier sera consultable en version numérique sur le site internet de la préfecture de l'Eure-et-Loire à l'adresse suivante :

<http://www.eure-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>

M. Yves CORBEI, ingénieur divisionnaire des eaux et forêts, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations et propositions du public en mairie de Barmanville, 3, rue Robert-Dricard, aux dates et horaires suivants :

- Le mardi 3 décembre 2019, de 14 heures à 17 heures.
- Le vendredi 27 décembre 2019, de 14 heures à 18 heures.

En outre, après l'enquête publique et pendant une durée d'un an, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, au titre de chronique des 3 enquêtes ou bureau des procédures environnementales, à la préfecture d'Eure-et-Loire, place de la République à Chartres, ainsi que dans les mairies de Barmanville (département de l'Eure-et-Loire) et de Bossieux (département du Loiret) et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loire.

70936

VILLE DE SAINT-BOMER (28330)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉSAFFÉCATION ET DÉCLASSEMENT
 DU CHEMIN RURAL N° 30 « CHALAIN »

Par arrêté municipal n° 12/2019 en date du 8 novembre 2019, M. HAREAU Jean, maire de la ville de Saint-Bomer (28330), a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'abandon du chemin rural n° 30 « Chalain ».

A cet effet, M. Michel GONDOUNA a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête sera ouverte du 29 novembre 2019 au 13 décembre 2019.

ENQUÊTES PUBLIQUES & autres avis administratifs

GAGNEZ DU TEMPS !

Publiez vos annonces dans les journaux habilités de votre choix via

centresofficielles.com

Renseignements ou 04 73 17 31 27

ou par mail à annoncesofficielles@centrefrance.com



CentreFrance

lecho republicain.

Partager l'info...



Critères de jugement des offres : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 1. Prix des prestations : 50,0 %
- 2. Valeur technique : 40,0 %
- 3. Délais : 10,0 %

Procédure de possession : la présente consultation est lancée suivant la procédure de marché adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-560 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'article 42 2 e de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de négocier avec les trois premières entreprises à l'issue du rapport d'analyses des offres.

Date limite de réception des offres : lundi 16 décembre 2019, à 12 heures.

Date d'envoi du présent avis à la publication : vendredi 15 novembre 2019, à 12 heures.

Lien où retirer les dossiers : le dossier de consultation des entreprises est disponible au téléchargement sur la plateforme de dématérialisation : www.ami28.org

71177

PETITES ANNONCES

Service 0,18 €/min + prix appel
 0 825 818 818

IMMOBILIER

ACHATS BERLINES

OFFRES LOCATIONS



AUTRE IMMOBILIER

ACHAT COMPACT, 15 tps de véhicules à partir 1998 + camping-car à partir 1989 jusqu'à 2007, avec ou ss CI, même en l'état. - AUTO 28, tél. 06 47 49 98 47. 706838

VÉHICULES

ACHATS VÉHICULES DIVERS

CHEVROLET

ACHÈTE VOITURES ET MOTOS, à partir de 2003, dans l'état, sans contrôle technique, même hors service. AUTIJA FRANCE, tél. 06.65.90.31.97. 688580



EMPLOIS

DEMANDES EMPLOI

AUXILIAIRE DE VIE serait disponible pour les passages du soir, sur le secteur de Bailleul-le-Pin et les alentours. CESU accepté. - Tél. 06.19.50.55.43 709329

L'ÉCHO

Présidente-Directrice générale, Mme Soizic BOUJ

Directrice de la publication : Principal actionnaire : S.A. LA MONDIALE au capital de 609.296,07 € - RC 856.200.159

Commission paritaire : n° 0720 C 87038 - I.S.S.N. : n° 0762-2910
SIÈGE SOCIAL, RÉDACTION : 3, rue aux Ormes 28008 Chartres CEDEX. Téléphone 02.37.88.88.88
IMPRIMERIE : CCF - Allée des Bourdillats, 89000 Auzere Trilogé OJD 2017 : 28.055 exemplaires (reproduction interdite)

- I. - PUBLIcITÉ LOCALe : CENTRE FRANCE PUBLIcITÉ, 3, rue aux Ormes - 28008 Chartres : - Tél. 02.37.88.88.75
- 1) Publicité commerciale. - Tél. 02.37.88.88.75
- 2) Petites annonces. - Tél. 0825.818.818*
- 3) Annonces officielles. - Tél. 0826.09.01.02*
- 4) Emploi : carrières et professions. - Tél. 0826.09.00.26*
- 5) Avis nécrologiques. - Tél. 0825.31.10.10*

- II. - PUBLIcITÉ NATIONALE : 366 545 - 101, boulevard Muret - CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16 : - Tél. 01.80.48.93.89
- 1) Publicité commerciale. - Tél. 01.80.48.93.89
- 2) Annonces classées - carrières et professions : tél. 01.80.48.93.89

* 0,18 € TTC le minute.



Journal imprimé sur papier recyclé majoritairement issu en France. Les annonces sont diffusées sur le site internet de l'Écho. Les annonces sont diffusées en France et dans les pays limitrophes de France. Les annonces sont diffusées en France et dans les pays limitrophes de France. Les annonces sont diffusées en France et dans les pays limitrophes de France.